

LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE POUR DES COMMUNES CONNECTÉES

Internet fait aujourd'hui partie de nos vies. On n'imagine plus pouvoir se passer de cet outil, devenu indispensable pour rester en contact avec sa famille, accomplir des démarches administratives, faire des achats, s'informer, créer et développer une activité, communiquer avec ses clients...

Disposer d'un réseau qui permet à chacun de faire tout cela, de le faire sans perte de temps, est un enjeu crucial pour la qualité de vie des habitants et le développement d'un territoire. C'est encore plus vrai dans notre communauté d'agglomération : il est impensable que certaines de nos communes puissent à peine avoir accès à Internet alors que nous avons pour voisine la métropole bâloise.

Pour éviter la fracture numérique, pour donner à tous un accès égal au très haut débit, nous avons choisi de nous impliquer dans le projet d'aménagement numérique de l'Alsace porté par la Région Grand Est. Sans cette initiative, les territoires qui n'intéressent pas les grands opérateurs resteraient à l'écart, au lieu de quoi, grâce à la mobilisation des collectivités, tous les Alsaciens disposeront du très haut débit d'ici 2022.

Une dizaine de nos communes sont déjà équipées en fibre optique, une dizaine d'autres le seront au premier trimestre 2019 et, pour les habitants qui en bénéficient déjà, le très haut débit est plus que bienvenu !

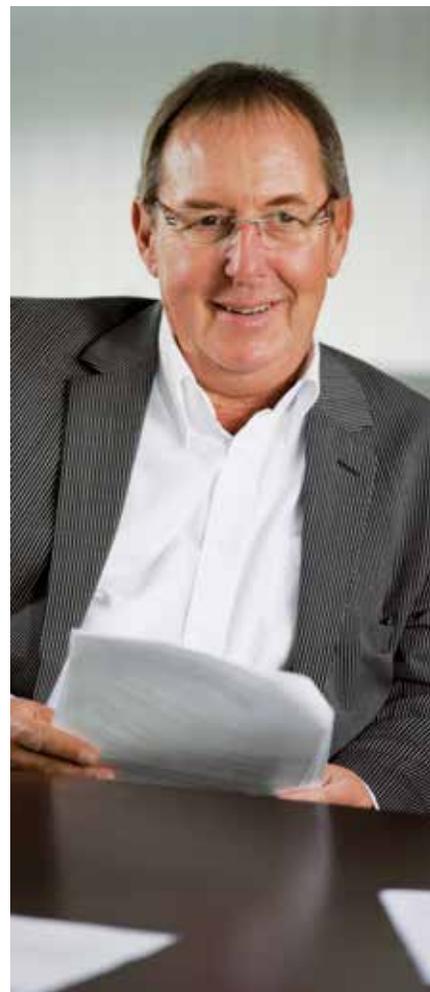
Afin d'éviter aux communes le poids financier que représente le déploiement de la fibre optique, Saint-Louis Agglomération prend en charge le coût d'installation des 30 360 prises, soit 5,3 millions d'euros.

Notre communauté d'agglomération donne ainsi la pleine mesure de sa capacité à accompagner les communes dans leur développement, comme elle le fait également à travers les fonds de concours : grâce à ces aides, les communes peuvent mener à bien des initiatives qui s'inscrivent dans le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération et renforcer ainsi la qualité de vie de leurs habitants.

Je vous invite à découvrir dans ce nouveau numéro de « Mieux ensemble » ces réalisations rendues possibles grâce à la solidarité intercommunale.

Alain Girmy

Président de Saint-Louis Agglomération



- 3 > 8 L'ACTU EN BREF
- 9 > 15 DOSSIER
- 16 > 17 L'AGGLO avance
- 18 > 21 L'AGGLO et vous
- 22 > 24 Notre AGGLO

Le magazine intercommunal "Mieux ensemble" est édité par Saint-Louis Agglomération.

Directeur de publication : Alain Girmy

Conception, réalisation : [poodigital](#), en collaboration avec Saint-Louis Agglomération.

Impression : Gyss Imprimeur

Date de parution : Novembre 2018

Dépôt légal : à parution

Tirage : 40 500 exemplaires

ISSN : 2104-9130

LE PÔLE DE PROXIMITÉ DE SIERENTZ A DÉMÉNAGÉ...

Depuis le 31 août 2018, le pôle de proximité de Sierentz a quitté le n°57 de la rue Rogg-Haas pour aller juste à côté, au n°55, dans l'ancienne salle du conseil. Vous pouvez y accéder par le parking du Multi-Accueil «Les Lucioles» après le bâtiment rouge.

Il s'agit d'un déménagement provisoire, d'une durée de six à huit mois, afin de permettre des travaux de rénovation exemplaires (niveau basse consommation). Ces travaux font suite à une étude thermique réalisée par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Sierentz. Ils permettront de réorganiser les locaux, de diminuer les déperditions de chaleur et d'améliorer l'accueil et le confort du public.

LE PÔLE EST OUVERT :

- ➔ les **mardi, mercredi et vendredi**, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
 - ➔ le **jeudi**, de 9 h à 12 h.
- IL EST FERMÉ LE LUNDI.



...LES PERMANENCES HABITAT AUSSI

Pendant les travaux au pôle de proximité de Sierentz, les permanences de l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) se tiennent à la médiathèque « La Citadelle », 6a rue du Moulin à Sierentz.



Ces permanences ont lieu les 2^e jeudis du mois, de 9 h à 12 h.

Les autres permanences de l'ADIL ne changent pas. Elles ont lieu :

- ➔ à **Saint-Louis** : les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 9 h à 12 h, à l'Hôtel de Ville, rue Théo-Bachmann ;
- ➔ à **Folgensbourg** : le 4^e jeudi du mois, de 9 h à 12 h, à la Maison de Santé, 72 rue de Delle.

DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS

Grâce au soutien de Saint-Louis Agglomération, vous pouvez, lors de ces permanences, rencontrer les juristes de l'ADIL et leur poser toutes vos questions juridiques, fiscales ou financières sur le logement : achat immobilier, location, copropriété...

Contact : contact@adil68.org,
03 89 46 79 50, www.adil68.org



DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Saint-Louis Agglomération a adhéré au nouveau Programme d'Intérêt Général « **Habiter Mieux 68, 2018-2023** ».



Il permet aux propriétaires de logements mal isolés de bénéficier d'aides pour entreprendre des travaux de rénovation (sous conditions de ressources). Le montant des subventions cumulées (dont celles de Saint-Louis Agglomération) peut représenter jusqu'à 60% du coût des travaux.

Pour en bénéficier :

- déposez votre dossier avant de commencer les travaux ;
- faites réaliser ces travaux par des professionnels disposant, à partir du 1^{er} janvier 2019, du label RGE (Reconnus Grenelle de l'Environnement).

Pour vous accompagner :

- l'ADIL 68 (Agence départementale d'information sur le logement) : pour savoir si vous pouvez bénéficier de ces aides, enregistrer votre dossier sur la plateforme de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- Citivia : pour vous aider à monter votre dossier, avoir des conseils techniques lors de la visite de votre logement (évaluation énergétique, travaux à réaliser, analyse de devis...).

CONTACTS :

➤ ADIL : 03 89 21 75 35 - contact@adil68.fr ;
permanences (voir page 3) - Demande en ligne : monprojet.anah.gouv.fr

BIEN RÉNOVER VOTRE HABITATION

Pour obtenir des conseils neutres et gratuits, contactez votre Espace Info>Energie :
Calendrier des permanences disponible sur www.agglo-saint-louis.fr, rubrique Eco-citoyen.
Pour bénéficier d'une thermographie gratuite de votre habitation :
Alter Alsace Energies 03 89 50 06 20 - eie68@alteralsace.org



PLANTER DES ARBRES POUR LA BIODIVERSITÉ



Saint-Louis Agglomération a, cet automne, étendu l'opération « Vivent les vergers » à l'ensemble de son territoire.

Une commande groupée d'arbres fruitiers a permis aux particuliers d'acheter des arbres et arbustes au prix avantageux de 10 € l'unité ou le lot. Les habitants ont pu retirer leurs plants directement chez le pépiniériste en novembre.

Cette opération, soutenue par le Département du Haut-Rhin, permet de participer concrètement à la sauvegarde des vergers et de contribuer à la biodiversité.

FAITES LE PLEIN GRATUITEMENT

Le réseau Izyborne déployé par Saint-Louis Agglomération, c'est :

- 25 bornes de recharge pour véhicules électriques
- réparties sur 10 communes
- et surtout, jusqu'au 30 juin 2019 : une carte d'abonnement à seulement 12€ l'année, pour bénéficier de recharges illimitées gratuites !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.izyborne.orios-infos.com





PARKING-RELAIS : DES TARIFS ADAPTÉS AUX BESOINS DES SALARIÉS

Mis en service le 6 avril 2018, le parking-relais de la gare de Saint-Louis accueille en moyenne 350 voitures par jour en semaine. Ce nombre devrait augmenter avec la disparition de l'ancien parking de surface près de la station de tram (100 places) d'ici la fin de l'année.



Les tarifs ont été fixés afin de répondre aux besoins des salariés et d'éviter que les places ne soient occupées par les voyageurs de l'EuroAirport.



Gratuité pour les 14 premières heures

C'est pourquoi le parking est gratuit les 14 premières heures de stationnement consécutives, ce qui permet d'accomplir sa journée de travail sans avoir à se préoccuper du paiement.

A partir de la 15^e heure, le quart d'heure supplémentaire est facturé 0,50 € et l'heure supplémentaire 2 €.

A partir de la 25^e heure, s'applique un forfait de 12 € pour la demi-journée et, à partir du 3^e jour, un forfait de 24 € pour la journée.

Le parking est géré par la société « **Facility Park** » qui assure également la maintenance des locaux.



738 PLACES



10 BORNES de recharge pour les voitures électriques

RÉDUISEZ VOTRE FACTURE !

Le défi des familles à énergie positive est là pour vous redonner la maîtrise de vos consommations énergétiques.

L'objectif est de réduire d'au moins 8% vos consommations. C'est possible, et même facile : l'année dernière, les familles alsaciennes ont économisé en moyenne 130€ sur leur facture énergétique. Lors d'événements conviviaux, Alter Alsace Energies, mandaté par Saint-Louis Agglomération, répondra gratuitement à vos questions et vous donnera trucs et

astuces pour agir facilement à la maison. Des outils de mesure vous permettront de mener l'enquête chez vous. En équipe avec d'autres familles, vous mettrez en place les écocgestes qui vous conviennent.

Le défi se déroule de décembre 2018 à mai 2019.

Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

POUR VOUS INSCRIRE :

➔ ALTER ALSACE ENERGIES
03 89 50 06 20

eie68@alteralsace.org ou <http://alsace.familles-a-energie-positive.fr>

UNE NOUVELLE PISTE CYCLABLE ENTRE HÉSINGUE ET BUSCHWILLER

Durant l'été, Saint-Louis Agglomération a réalisé la première tranche de la liaison cyclable Hésingue/Buschwiller/Hégenheim. Elle relie Hésingue et Buschwiller en empruntant des chemins ruraux et des terrains mis à disposition par les communes.

D'une longueur de 3 km, elle répond aussi bien aux attentes des cyclistes grâce à son profil sportif qu'à celles des familles désireuses de profiter d'un cadre naturel en cohabitant, ponctuellement, avec les engins agricoles.

L'accès se fait par la rue du Cimetière à Hésingue et la rue des Sources à Buschwiller.

Coût de cette première tranche : 680 000 €.



DES TRAVAUX AU PARKING DU COLLÈGE DE HÉGENHEIM

Pour éviter l'occupation sauvage du parking, Saint-Louis Agglomération a, en concertation avec la commune, installé quatre portiques amovibles limitant la hauteur des véhicules, ainsi que neuf bornes. Ces travaux ont été réalisés pendant les congés scolaires pour un coût de 33 800 €.

Un marquage au sol a également été ajouté sur l'anneau de retournement à l'extrémité du parking pour permettre la libre circulation des véhicules.



MAINTENIR EN BON ÉTAT LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT



Tout au long de l'année 2018, la direction de l'Eau et de l'Assainissement de Saint-Louis Agglomération a mené de multiples travaux sur le réseau d'assainissement afin de réhabiliter les ouvrages endommagés et assurer l'étanchéité des branchements.

Ces opérations ont eu lieu à :

- Buschwiller : rues des Fleurs (320 m) et de Wentzwiller (222 m) ;
- Hégenheim : rue d'Alsace (310 m) ;
- Kembs : rue de la Bourboule (283 mètres) ;
- Huningue : rues du Maréchal-Joffre (350 m), et de la Libération (247 m) ;
- Saint-Louis : rues de Ferrette (96 m), de la Paix (555 m).

Leur coût total s'élève à 840 000 € TTC.

UN BEL ÉTÉ AU CENTRE NAUTIQUE

82 440 : c'est le nombre d'entrées au Centre Nautique Pierre de Coubertin durant l'été, soit le deuxième meilleur chiffre sur les cinq dernières années.

Le programme d'animations a connu un beau succès, suscitant l'intérêt d'un nombre croissant de visiteurs venus de l'extérieur, attirés par une riche palette d'activités : paddle, structure gonflable, jeux divers (football, beach-volley, jeu de piste...), yoga, cirque, lecture, concerts...

Les Olympiades ont connu une participation en hausse, avec 210 enfants (8-16 ans).



LE PLEIN D'ANIMATIONS

- La journée « Sport en fête » (9 septembre 2018) a séduit clubs et usagers. Les ateliers d'initiation ont ainsi fait le plein (aquagym, aquabike, plongée, escalade...).
- La Caravane du badminton a connu une hausse de la fréquentation et un accueil chaleureux lors des neuf rendez-vous organisés dans six communes.

Les prochains rendez-vous

- La Nuit de l'eau en mars 2019.
- Des animations aqualudiques et un stage de plongée pendant la première semaine des vacances de printemps.
- La Saint-Louis Agglo Cup (tournoi de football), les 20 et 21 avril 2019.



DU NOUVEAU À LA PISCINE COUVERTE

- La piscine couverte propose une nouvelle activité : le paddle, qui consiste à réaliser des exercices de stretching sur une planche.
- Différents travaux ont été réalisés, notamment le changement du carrelage anti-dérapant dans les vestiaires collectifs et individuels et l'acquisition de nouveaux plots de départ.

UNE AIDE POUR DEVENIR SURVEILLANT DE BAINADE

Saint-Louis Agglomération propose une aide de 400 € pour les jeunes qui souhaitent suivre une formation pour devenir surveillant de baignade (coût de la formation : 600 €).

Renseignements : Direction des Sports de Saint-Louis Agglomération, tél. 03 89 91 00 46, dott.rachel@agglo-saint-louis.fr



LA CITADELLE VOUS EMMÈNE AU SPECTACLE

La médiathèque « La Citadelle » a lancé un nouveau partenariat avec la « Filature nomade » : il permet aux abonnés de bénéficier d'un tarif attractif de 14 € pour plusieurs spectacles de la Filature, scène nationale de Mulhouse. Les prochains spectacles :

➔ **Teh Dar**, le nouveau cirque du Vietnam, avec ses quinze acrobates et cinq musiciens qui marient acrobatie, danse et création musicale.

Le 8 décembre 2018, 15 h, à la Filature, allée Nathan-Katz à Mulhouse.

A partir de 6 ans. Durée : 1 h 10 environ. 10 places en vente à la médiathèque ;

➔ **André Manoukian Quartet**. L'occasion de découvrir l'ensemble de cette personnalité bien connue qui, dans son dernier album, rend hommage à l'Arménie.

Le 13 janvier 2019, 17 h : à l'Eden, Espace Dollfus & Noack, 20a rue Jean-de-la-Fontaine à Sausheim.

Durée : 2 h 10 environ. 10 places en vente à la médiathèque.



Pour en savoir plus :

<http://mediatheques.pays-sierentz.fr>

LES PRODUCTEURS LOCAUX AU MARCHÉ DU PALMRAIN

Chaque mercredi, de 15 h à 20 h, des producteurs locaux vous attendent sur le site du Palmrain à Village-Neuf (côté nord).

Ce marché, mis en place par Saint-Louis Agglomération, vous permet d'encourager les producteurs locaux. Vous y trouverez un fromager, un boulanger, un traiteur, des maraîchers, une rôtisserie et un boucher-charcutier.



LA FILATURE À LA CITADELLE

Un spectacle de la Filature vous sera proposé à « La Citadelle » le 23 janvier : Ami-Ami, clown solo, par Hélène Ventoura.

Théâtre dès 10 ans. Durée : 1 h. Spectacle sur réservation à la médiathèque. Tarif 4€.

CRÉATION ET DÉDICACE

Le plasticien Samsofy animera le 25 février, de 9 h 30 à 12 h 30, un atelier « création et dédicace ». Quelques-unes de ses œuvres seront également exposées.

A partir de 10 ans.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : À QUAND VOTRE TOUR ?

Déployer la fibre optique dans toutes les communes de Saint-Louis Agglomération, c'est une opération de longue haleine, avec une succession de petits chantiers qui mobilisent de multiples entreprises. Pour chaque commune, entre le moment où commencent les études et celui où s'effectue le raccordement au réseau, il faut compter environ douze mois...

ÉTAPE 1

AMENER LA FIBRE JUSQU'À NOTRE TERRITOIRE

La première étape consiste à installer des « nœuds de raccordement optique » (NRO) : ce sont des bâtiments d'environ 20m² où aboutissent les gros câbles de fibre optique, qui vont ensuite irriguer notre territoire.

Le premier NRO a été mis en place à Blotzheim en mai 2017. Il a été suivi en septembre par le NRO de Landser puis, en mars 2018, par celui de Hagenthal-le-Bas et, en avril, le NRO de Kembs. Deux NRO, installés au mois de juillet 2018 à Altkirch et à Waldighoffen, desservent également une partie de notre territoire.

ÉTAPE 2

PRÉPARER LE TERRAIN

Pour chaque commune, des études doivent être menées. Les techniciens de la société Rosace (mandatée par la Région Grand Est pour la réalisation des travaux) définissent avec les mairies les lieux où implanter les « sous-répartiteurs optiques » (SRO). Ces sortes de grosses armoires desservent une commune ou un quartier. C'est à partir de ces SRO que la fibre est distribuée vers les habitations.

Il faut également relever l'ensemble des bâtiments à raccorder, vérifier l'état des installations téléphoniques existantes : fourreaux souterrains ou poteaux. La priorité est, en effet, d'utiliser au maximum ces infrastructures.

ÉTAPE 3

TIRER LES CÂBLES

Après les études viennent les travaux proprement dits : installation des sous-répartiteurs optiques (SRO) et des points de branchement optiques (PBO) d'où part une demi-douzaine de lignes vers les locaux à proximité.

Il s'agit pour ainsi dire de « tirer les câbles » pour former le réseau public de fibre optique. Une fois cette opération réalisée, votre habitation peut être raccordée.

ROSACE, LA CHEVILLE OUVRIÈRE DU TRÈS HAUT DÉBIT

L'ensemble des études et travaux nécessaires au déploiement de la fibre optique est réalisé par la société Rosace (Entzheim). La Région Grand Est lui a confié (pour une durée de 30 ans) la conception, la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance du réseau dans les communes où l'équipement en fibre optique n'est pas pris en charge par un opérateur privé. La société est ainsi chargée d'équiper 696 communes alsaciennes d'ici 2021, ce qui représente :

➤ 13 000 km de fibre optique ;

➤ 380 000 prises ;

➤ un coût de 450 millions d'euros dont 164 millions de subventions (Europe, État, Région Grand Est, Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, 36 intercommunalités ou leurs communes).

39 COMMUNES À CONNECTER D'ICI 2021



- 39 communes à fibrer (à l'exception de Saint-Louis, liée par un contrat à un opérateur privé)
- 8 communes prioritaires (débit inférieur à 3 mbits/s)
- 30 360 prises à installer
- Un coût de 5,3 millions d'euros pour Saint-Louis Agglomération qui finance l'installation des prises à la place des communes, soit 175 € par foyer.



COMMENT S'ABONNER À LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fois les travaux terminés, vient le temps de la commercialisation. Rosace gère les travaux, mais ce sont des « fournisseurs d'accès à internet » (FAI) qui proposent les abonnements à la fibre optique. Le raccordement final se fait lorsque vous avez choisi votre FAI et votre abonnement... C'est donc à vous de jouer !

ÉTAPE 4

S'INFORMER SUR LA FIBRE OPTIQUE

Quelques mois avant la fin des travaux dans votre commune, Rosace organise une réunion publique. La dernière a ainsi eu lieu le 17 octobre 2018 à Village-Neuf.

Cette réunion vous permet de découvrir les nombreux avantages de la fibre optique et de poser toutes vos questions. Les offres des différents fournisseurs d'accès à Internet (FAI) vous sont également présentées.

Vous pouvez aussi vous informer en consultant le site de Rosace. Vous y trouverez notamment des fiches pratiques sur les offres des opérateurs :



[www.rosace-fibre.fr/
actualites/2018-07-31-
toujours-mieux-vous-servir](http://www.rosace-fibre.fr/actualites/2018-07-31-toujours-mieux-vous-servir)

ÉTAPE 5

CHOISIR SON OPÉRATEUR ET SON ABONNEMENT

Le réseau Rosace est un réseau ouvert : tous les opérateurs, indépendants ou nationaux, peuvent l'utiliser s'ils le souhaitent.

Pour l'instant, huit fournisseurs d'accès à Internet (FAI) sont présents : LA FIBRE Videofutur, Wibox, K-net, Coriolis, Comcable, Vialis, Bouygues Telecom, Ozone, Nordnet.

La plupart de ces sociétés sont peu connues dans le domaine de l'ADSL mais ont une grande expérience dans la fibre optique. Elles misent sur la proximité et la réactivité et n'hésitent pas à desservir des zones rurales qui n'intéressent pas les grands opérateurs nationaux.

ÉTAPE 6

SE RACCORDER AU RÉSEAU

Une fois que vous avez choisi votre abonnement, votre opérateur se charge de demander le raccordement de votre habitation à ROSACE, qui dispose de 6 semaines maximum pour intervenir. L'intervention se fait sur rendez-vous et dure environ une demi-journée.

Attention : vous devez veiller à ce que vos installations soient en mesure de recevoir la fibre. Assurez-vous notamment que le fourreau où passe le réseau téléphonique soit bien accessible, qu'il ne soit pas bouché ou endommagé. Si c'est le cas, c'est à vous d'effectuer les réparations nécessaires.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le raccordement à la fibre optique jusque dans votre logement est gratuit.

Vous avez simplement à régler votre abonnement et d'éventuels frais de mise en service spécifiques facturés par votre opérateur.



DES OFFRES POUR LES ENTREPRISES

Des fournisseurs d'accès à internet (FAI) présents sur le réseau Rosace proposent des offres dédiées aux entreprises.

Ils peuvent établir un diagnostic des besoins actuels et futurs et proposer les solutions les plus adaptées.



LE SITE WEB DE ROSACE POUR TOUTES VOS QUESTIONS

Pour connaître l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique dans votre commune, trouver des conseils pour préparer l'arrivée de la fibre, en savoir plus sur le très haut débit, connectez-vous au site web de Rosace :

www.rosace-fibre.fr

Vous y trouverez notamment des guides pratiques et des vidéos.

Vous pouvez également vous inscrire à la lettre d'information électronique ou suivre l'actualité de Rosace sur les réseaux sociaux.



ROSACE
La fibre optique en Alsace

PASSER À LA FIBRE OPTIQUE, « ÇA CHANGE LA VIE »

Quels sont les enjeux d'un réseau très haut débit pour un territoire comme Saint-Louis Agglomération ?

Le premier enjeu est d'éviter la fracture numérique et de permettre à tous d'accéder au très haut débit. Sans l'action des collectivités, 51 % des Alsaciens en seraient privés. On aurait un territoire à deux vitesses, avec des communes mieux connectées que d'autres.

Le très haut débit est devenu un service de base, que cela soit pour les parents qui veulent consulter les notes de leur enfant sur la plateforme numérique du collège, pour le salarié obligé de retourner en soirée à son bureau pour une visioconférence avec l'étranger, pour les mairies, les entreprises, car les formalités, les échanges passent de plus en plus par Internet.

Comment la communauté d'agglomération favorise-t-elle le déploiement du très haut débit ?

Saint-Louis Agglomération est un des seuls EPCI à prendre en charge entièrement le coût du déploiement à la place des communes. Ce coût est de 175 € par prise soit, en tout, 5,3 millions d'euros.

Les communes peuvent ainsi bénéficier de la fibre optique sans avoir à se demander comment le financer.

Trois questions à...

Christèle Willer,
Vice-Présidente en charge
du numérique



Comment se déroule le déploiement ?

Il se déroule dans les temps. Nous faisons des bilans réguliers avec Rosace et les communes en sont informées. Le projet suit bien son cours.

Le très haut débit répond vraiment à une demande. Les administrations, les entreprises sont satisfaites ; elles me disent : « Enfin, ça fonctionne ! ». Un restaurateur m'a indiqué, par exemple, que cela facilite les paiements par carte bleue. Les jeunes sont ravis de pouvoir regarder des vidéos : « C'est le jour et la nuit ! ». Et cela se passe très bien avec les opérateurs.

La fibre a donc un bel avenir, qui ne peut que se déployer encore...



LES MÊMES AVANTAGES DE LA FIBRE OPTIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE

La fibre optique, qu'est-ce que c'est ?

La fibre optique est un fil en verre plus fin qu'un cheveu. Elle permet de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Les données voyagent ainsi à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit.

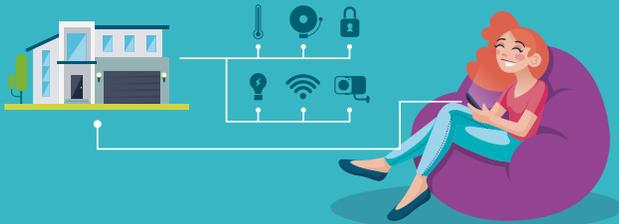
Un débit stable

Avec la fibre optique, le débit n'est pas altéré par la distance, contrairement au cuivre, utilisé pour l'ADSL. De plus, le débit peut être identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).



POUR LES PARTICULIERS

- Un accès ultra-rapide à Internet, avec un débit 10 à 100 fois supérieur à l'ADSL, pour télécharger et transmettre des fichiers volumineux, jouer en ligne, regarder des vidéos, effectuer des démarches administratives...
- La télévision très haute définition et tous les services interactifs associés
- La possibilité d'utiliser simultanément plusieurs appareils connectés à la même source Internet
- De nouvelles utilisations :
 - le télétravail
 - la télémédecine
 - la domotique (pour une maison connectée : chauffage, sécurité, éclairage...)



POUR LES ENTREPRISES

Globalement, une amélioration de la productivité, de la compétitivité, la gestion et la création de nouveaux services.

- Le développement du télétravail
- Des échanges fluides et rapides (documents, visioconférence...)
- Une meilleure sécurité des données
- L'accès à de nouveaux outils :
 - messagerie et agenda partagés
 - vidéosurveillance
 - voix sur IP (communication orale par la fibre)
 - e-commerce, e-business...





AIDER LES COMMUNES À RÉALISER LEURS PROJETS

1 100 000 € : c'est le montant annuel de l'enveloppe que Saint-Louis Agglomération consacre à ses « fonds de concours ». Ces aides financières permettent aux communes de mener à bien certains de leurs projets...

Aménagement d'une aire de jeux rue des Champs à Hagenthal-le-Bas, mise en place de LED pour l'éclairage public à Ranspach-le-Bas, rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité de l'école Schweitzer à Village-Neuf et du Conservatoire de musique et de danse à Saint-Louis : ce sont là quelques-uns des projets municipaux qui bénéficient des fonds de concours de Saint-Louis Agglomération.

La communauté d'agglomération entend ainsi soutenir, sur la période

2018-2020, des opérations contribuant à l'amélioration de la qualité de vie, de la mobilité et au développement durable, les grands axes de son projet « Vision d'avenir 2030 ».

De nombreux projets peuvent donc être soutenus : isolation de bâtiments, installation de chauffages plus performants, production d'énergie renouvelable, rénovation de petit patrimoine remarquable, aménagement d'aires de jeux, réalisation d'itinéraires cyclables, d'abris à vélos...

Et pour encourager les communes

les moins peuplées, Saint-Louis Agglomération a établi un barème des aides variant en fonction du nombre d'habitants (de 25 € par habitant et par an pour les communes de moins de 500 habitants à 6 € par habitant et par an au-dessus de 10 000 habitants).



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE « TRANSPORT SCOLAIRE »

Depuis le 1^{er} septembre 2018, ce n'est plus la Région Grand Est mais Saint-Louis Agglomération qui gère et organise le transport scolaire sur son territoire, pour près de 930 élèves, vers le lycée Jean-Mermoz et les différents collèges et RPI.

Pour les usagers, ce transfert de compétence ne change rien car les marchés avec les

transporteurs ont été repris en l'état par Saint-Louis Agglomération.

La communauté d'agglomération travaille à une harmonisation tarifaire et une gestion commune des demandes d'abonnement et de transport, en lien avec la réforme de la carte scolaire des collèges menée par le Département pour la rentrée 2019.





CONSTRUCTION DE L'ESPACE DE COWORKING : DÉBUT DES TRAVAUX

Les travaux de construction de l'espace de coworking dans la zone d'activité de Schlierbach ont démarré le 30 août 2018 pour une durée de six mois. Au printemps prochain, les entrepreneurs disposeront d'un nouveau service...



Il leur seront en effet à leur disposition une dizaine de places pour le cotravail (ou coworking), grâce à la construction d'une extension de 30 m² et au réaménagement du hall d'accueil de l'Espace Entreprises "La Pépinière".

Saint-Louis Agglomération souhaite ainsi permettre à l'ensemble des entrepreneurs du territoire de venir travailler régulièrement ou ponctuellement dans un cadre de travail professionnel adapté et privilégié.

Ce lieu leur permettra également de se rencontrer, d'échanger, de créer des partenariats et de faire germer de nouvelles idées.

Les travaux, dont l'achèvement est prévu au printemps 2019, représentent un coût de 220 000 €.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de la Pépinière, qui offre aux jeunes entrepreneurs un environnement de qualité et des services adaptés à leurs besoins.

Pour en savoir plus

Espace Entreprises « La Pépinière »,
tél. 03 89 39 08 23, ou formulaire
de contact sur le site web
www.pepiniere-entreprises-3f.fr



150 JEUNES À LA « BOURSE À L'APPRENTISSAGE »



Près de 150 jeunes sont venus se renseigner à la « Bourse à l'apprentissage » organisée le 6 juin dernier par Saint-Louis Agglomération, en partenariat avec la Ville de Saint-Louis, la CCI Sud-Alsace Mulhouse, la Chambre de métiers et la Chambre d'agriculture. Ces partenaires, tout comme les CFA (centres de formation pour apprentis) Mermoz, Storck, Eiffel... étaient présents pour informer les visiteurs sur l'apprentissage et ses évolutions.

L'apprentissage en effet est accessible aujourd'hui jusqu'à 30 ans, au lieu de 25 ans auparavant, et concerne de plus en plus les diplômés post-bac. Près de 40 % des jeunes présents étaient d'ailleurs intéressés par les offres post-bac. Ils ont pu poser leurs questions au CFA universitaire et, pour ceux qui souhaitent partir en Allemagne, découvrir « Réussir sans frontière », dispositif de la Région Grand-Est.

PAYS DE SIERENTZ : LA COLLECTE DES DÉCHETS EN BACS

Tous les foyers du secteur Pays de Sierentz disposent aujourd'hui d'un bac de collecte pour leurs ordures ménagères. Les opérations de distribution, qui avaient débuté le 17 septembre, se sont achevées le 12 octobre 2018.

En quatre semaines, les 5 779 foyers concernés ont été équipés d'un bac pour leurs ordures ménagères.

Désormais, ce sont ces bacs, et non plus des sacs-poubelles ou autres contenants divers, qui sont sortis dans la rue pour la collecte. D'ailleurs, à partir du 1er janvier 2019 uniquement les nouveaux bacs seront collectés. Ce nouveau système contribue à la propreté des communes et offre de meilleures conditions de travail aux agents de collecte.

Il permet aussi d'harmoniser le mode de ramassage sur tout le territoire de Saint-Louis Agglomération : les secteurs de la

Porte du Sundgau et de l'ancienne CA3F étaient déjà équipés de bacs.

Cette distribution de bacs fait suite à une enquête menée de novembre 2017 à février 2018 dans les dix-sept communes du Pays de Sierentz : des agents de Saint-Louis Agglomération avaient alors interrogé tous les foyers pour définir avec eux le volume de leur bac. Les foyers de deux personnes ont reçu un bac de 80 litres, les familles de trois ou quatre personnes un bac de 120 litres, le maximum étant un bac de 750 litres pour les entreprises, les collectivités et les immeubles collectifs.

Si vous n'avez pas reçu votre bac vous pouvez en faire la demande sur le site internet :

www.agglo-saint-louis.fr
Rubrique Eco-citoyen
> Déchets ménagers ou
au **03 89 70 22 60**.



LES DÉCHETTERIES À L'HEURE D'HIVER

Certaines déchetteries de Saint-Louis Agglomération sont passées à l'heure d'hiver :

- **Sierentz** : lundi, 13 h 30 - 17 h ; mercredi, 8 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h ; samedi, 8 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h ;
- **Bartenheim** : mardi, jeudi et vendredi, 13 h 30 - 17 h ; samedi, 8 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h ;
- **Michelbach-le-Haut** : mardi, 16 h - 18 h (professionnels) ; mercredi, 14 h - 18 h ; samedi, 8 h 15 - 12 h ;
- **Leymen** : mercredi, 8 h 30 - 10 h (professionnels), 10 h - 12 h ; samedi, 13 h - 17 h.

Pour en savoir plus : www.agglo-saint-louis.fr, rubrique Eco-citoyen > Déchetteries

LE BAC POUR QUELS DÉCHETS ?

Les bacs distribués aux habitants du secteur de Sierentz sont destinés aux « ordures ménagères résiduelles », c'est-à-dire les ordures qui restent une fois que vous avez trié tous vos déchets : sacs, films, pots et barquettes en plastique, articles d'hygiène (couches...), litière animale, sacs d'aspirateur...

DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉS



Saint-Louis Agglomération poursuit l'installation de points d'apport volontaire enterrés avec, en juin 2018 :

- ➔ à Saint-Louis, rue Kieffer : un point d'apport volontaire comprenant six bornes pour les emballages ménagers recyclables et deux bornes à verre. Coût : 36 800 € ;
- ➔ à Hémingue, rue du Stade : un point d'apport volontaire avec trois bornes pour les emballages ménagers recyclables et une borne à verre. Coût : 24 500 €.

DE NOUVELLES BENNES DANS LES DÉCHETTERIES

De nouvelles bennes à matériaux recyclables en mélange ont été installées en juin 2018 dans les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut. Ces bennes sont destinées aux papiers, cartons, revues, livres, emballages métalliques et flacons en plastique.



QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS D'AMIANTE ?

Les déchetteries de Saint-Louis Agglomération ne sont pas en mesure de prendre en charge les déchets d'amiante. Ces déchets dangereux doivent être apportés à la société spécialisée Alsadis à Cernay. Alsadis réceptionne sur rendez-vous vos déchets d'amiante emballés de façon totalement étanche. Elle les contrôle et assure les démarches nécessaires à leur transport vers un centre de traitement habilité.

Pour en savoir plus : Alsadis, faubourg de Belfort à Cernay, tél. 03 89 75 86 45, info@alsadis.fr, <https://www.alsadis.fr/>

ANIMATIONS

Saint-Louis Agglomération organise, en partenariat avec les Foyers Clubs d'Alsace, des animations et des séjours pour les enfants et jeunes, mais pas seulement.

Animations Enfance / Jeunesse

Lors des vacances d'automne, SLA a ainsi proposé un accueil de loisirs pour les 3-12 ans en partenariat avec les Foyers-Clubs d'Alsace. Cet accueil s'est déroulé du 22 octobre au 2 novembre 2018, au « Jardin des Bout'choux » à Ranspach-le-Bas.

Pour les vacances d'hiver 2019 (du 9 au 25 février), vous pouvez d'ores et déjà noter les « Loisirs neige ». Au programme :

- un séjour en Autriche ;
 - des sorties ski et snowboard au Markstein.
- Ces animations sont destinées aux jeunes de 8 à 17 ans.

Sortie Marché de Noël de Montbéliard :

Le samedi 8 décembre / tarifs : 10€ adultes / 6€ enfants à partir de 6 ans / gratuit pour les moins de 6 ans.

BAFA :

La session de formation générale au BAFA qui s'est déroulée du 27 octobre au 3 novembre dernier à Geispitzen a réuni 11 stagiaires.

Pour en savoir plus :

Service Animation de Saint-Louis Agglomération, Christophe Delaborde,
tél. 03 89 28 59 16, delaborde.christophe@agglo-saint-louis.fr
www.agglo-saint-louis.fr, rubrique Au quotidien > Petite enfance et jeunesse



PLUS DE 700 ENFANTS ET JEUNES POUR LES ANIMATIONS D'ÉTÉ

Les animations jeunesse proposées par Saint-Louis Agglomération ont attiré de nombreux enfants et jeunes :

- l'accueil de loisirs intercommunal a accueilli 75 enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- 590 jeunes (4-17 ans) ont profité des « Anim'Été » pour découvrir des activités très variées : escalade, zumba, cuisine, poterie, guitare, couture... ;
- le « 4 en 1 », sur 4 jours, a séduit une trentaine de jeunes (12-17 ans), avec ses différentes sorties (Tellure, Vieux-Rhin...);
- le séjour avec hébergement a permis à 23 jeunes de passer une semaine dans les Vosges pour pratiquer le tir à l'arc, le canoë, l'accrobranche...

Toutes ces animations sont organisées en partenariat avec la fédération des Foyers-Clubs d'Alsace (FDCA).

UNE NOUVELLE CARTE INFLEX POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS VERS BÂLE

Saint-Louis Agglomération a souhaité la mise en place d'une nouvelle carte de transport pour vous faciliter la vie lorsque vous allez à Bâle : c'est la carte Inflex multivoyages, commercialisée depuis fin juin.

Depuis la mise en place des nouvelles règles tarifaires pour les déplacements transfrontaliers, il n'était plus possible d'aller à Bâle avec les titres Distribus, notamment le ticket aller-retour. Vous n'aviez plus que deux choix : acheter un ticket à l'unité (avec obligation de le prendre au distributeur au départ de la Suisse) ou utiliser un abonnement mensuel, pas très adapté à un usage occasionnel. Pour combler cette lacune, la nouvelle carte Inflex multivoyages vous offre sur un support rechargeable un minimum de six voyages, soit trois allers-retours. Elle vous permet de valider le retour depuis la Suisse directement auprès du conducteur : vous évitez ainsi les complications d'un achat au distributeur et les pertes de temps.

Une carte, deux versions

Cette carte se présente en deux versions :

➔ **pour le réseau Distribus** : une carte rechargeable par pack de six voyages, à valider quand vous montez dans le bus.

Vous pouvez la recharger auprès des conducteurs (sur le sol français), à l'agence Distribus ou chez les dépositaires.

➔ **pour le tram 3** : une carte papier à oblitérer sur le quai, avant de monter dans le tram. Vous pouvez l'acheter à l'agence commerciale BVB à Barfüsserplatz.

Pour aller où ?

Vous pouvez utiliser la carte sur les trajets transfrontaliers sans correspondance sur le sol suisse :

➔ **lignes Distribus** 603, 604 et 607 jusqu'à Bâle Schifflände ; 608 jusqu'à Bachgraben ;

➔ **ligne 3 du tram**, jusqu'à Barfüsserplatz.

Combien ça coûte ?

Pour 6 voyages (3 allers-retours) :

➔ **tarif normal** : 16,80 € (+ 2 € lors du premier achat pour la carte rechargeable Distribus) ;

➔ **tarif réduit** : 13,20 € (pour les détenteurs de la carte annuelle de réduction Inflex, vendue au prix de 20€/an).



Pour en savoir plus :
www.distribus.com

DistriBus

LES SOBRIQUETS DE NOS COMMUNES

Episode 2 sur 4

Nous poursuivons notre exploration des sobriquets dont les habitants s'affublaient autrefois pour se narguer. Certains d'entre eux ont disparu, d'autres sont encore vivaces aujourd'hui. Tous ont été collectés à la fin du XIX^e siècle par Hans Lienhart. La graphie tient compte des particularités des parlers haut-alémaniques du Sundgau (ex. « ch » pour « k » en début de mot).

KOETZINGUE

- *Gràbba* : corbeaux
- *Angelesieder* : cuiseurs d'anges (les habitants auraient-ils fait fondre les anges de l'église au moment de la Révolution ?)

HELFRANTZKIRCH

- *Iltisfanger* : ceux qui capturent des putois
- *Grosschef* : grosses têtes
- *Chiah* : vaches

KAPPELEN

- *Lensispälter* : fendeurs de lentilles
- *Bohnafäiger* : voleurs de haricots

KNOERINGUE

- *Bàbbaschlinger* : mangeurs de bouillie car le village était pauvre
- Chansonnette : *Chneeringer Bàbbaschlinger hocka à m a Sunnarai, nàga à m a Chaibabai, wickle's en a Tiachle, frasse's wia n'a Chiachle* (les mangeurs de bouillie de Knoeringue sont assis sur un talus ensoleillé, ils rongent un os de carcasse, ils l'enveloppent dans un torchon et le bouffent comme un petit gâteau).

LIEBENSWILLER

- *Liebeslatta* : argile de Liebenswiller (allusion au nom du village) car on trouvait beaucoup d'argile dans le sol
- *Lattaträger* : porteurs d'argile
- *Latta* : terre glaise, argile

KEMBS

- *Chemser Schnoke* : moustiques de Kembs



LANDSER

- *Chrüttstotza* : trognons de choux
- *Ärmi Herra* : personnes pauvres mais d'allure distinguée
- *Blüatsüger* : usuriers ou fonctionnaires
- *Tintabüaba* : gars dans une situation difficile
- *Kalmucka* : Kalmouks car des troupes de cosaques passèrent à Landsers entre 1813 et 1815

HÉSINGUE

- *Bàbbaschlacker* : lécheurs de bouillie
- Chansonnette : *Dr Pfarrer vo Häsiga het a säumässiga, het a säumässiga... Ränd àn sim Hüat* (le curé de Hésingue a un énorme, énorme... bord à son chapeau).

HUNINGUE

- *Riabcheil* : rutabagas
- *Kànàlwäggis* : voyous du canal
- *Pachbriader* : frères malchance
- *Bangelchepf* : têtes de gourdins
- Chansonnette : *D'Zitadell, s Arsenal, umgebe mit 'm Feschungswall, die leen dr Find nie inechu, do heisst's z'ruck, d'Flucht g'nu un wer mir das nit gläube will, chunnt salbscht un lüagt, un blibt d'rno still* (La citadelle, l'arsenal entourés de remparts de fortification ne laissent pas entrer l'ennemi, il faut qu'il batte en retraite, qu'il prenne la fuite et celui qui ne veut pas le croire, qu'il vienne, regarde et se taise).

LEYMEN

- *Chrüttschepf* : têtes de choux, personnes bornées
- *Mohra* : truies
- *Spachta* : piverts
- Chansonnette : *Dr Kirie vo Laima da het a màgeri Chüa, ar stellt si en a Zaina un malcht si en a Schüa*, (le Kirie de Leymen a une vache maigre, il la dépose dans une corbeille et la trait dans une chaussure).

à suivre...

Le surnom collectif renseigne souvent sur la situation géographique, l'environnement d'une localité, sur la situation économique de ses habitants, leurs métiers, leurs habitudes alimentaires, désignait un élément de la vie courante ou s'inspirait de la nature et permettait d'indiquer par la même occasion de quel village ou ville était originaire tel ou telle.

Références bibliographiques

Hans Lienhart, Elsässische Ortsneckereien, 1927

Gérard Leser, Surnoms et sobriquets des villes et villages d'Alsace, 2009.

LES MOTS D'ICI

Us et coutumes autour du H

- *Hàgelfirtig* : fête jadis célébrée par les catholiques le jeudi suivant celui de l'Ascension afin de se préserver et se protéger de la grêle.
- *Hàlbfirtig* : jour de l'année durant lequel on n'effectuait que des tâches essentielles (par exemple le lundi de Pentecôte).
- *Herrefasnàcht* : dernier dimanche de carnaval.
- *Hirztàg* : lundi de carnaval au cours duquel seules les femmes avaient le droit de se rendre à l'auberge, appelé aussi *Tschappermändig*.
- *Hundstàg* : jour de forte chaleur, de canicule.
- *Huflateri, Huflattich* : le tussilage. Plante très appréciée dans notre secteur, dont on cueillait les feuilles et les fleurs. Ses feuilles en forme de cœur ou de pas d'âne étaient employées comme cataplasme pour soulager brûlures, tumeurs externes et entorses. Les fleurs de tussilage -appelées *Hüaschtblamla* ou *Wüaschtblamle*- s'utilisaient en tisane pour calmer la toux et soulager les bronches.
- *Hirzhernle* : gâteau de Noël frit en forme de corne.
- *Hiriwurscht* : saucisse fumée que l'on mettait à cuire avec de la choucroute ou des légumes comme les haricots ou les lentilles.
- *Hàlbmärkschlucker* : surnom donné au garde-champêtre, lequel obtenait à chaque procès-verbal la somme de 50 Pfennig.



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis cedex

Tél. **03 89 70 90 70**

Télécopie : 03 89 70 90 85

direction@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts : du lundi au jeudi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h.
vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30.



Votre site web

www.agglo-saint-louis.fr

Pour :

- suivre l'actualité de Saint-Louis Agglomération
- trouver toutes les informations pratiques dont vous avez besoin
- savoir comment fonctionne votre communauté d'agglomération
- télécharger de nombreux documents



LES PÔLES DE PROXIMITÉ SONT À VOTRE DISPOSITION POUR VOS DIFFÉRENTES DÉMARCHES ET POUR VOUS ÉVITER UN DÉPLACEMENT AU SIÈGE DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION.

Pays de Sierentz

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas

68510 Sierentz

TÉL. **03 89 28 54 28**

pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Informations et démarches administratives :

- Transports publics et transports scolaires
- Déchets
- Sentiers de balade et pistes cyclables
- Relais Assistantes Maternelles et crèches
- Accueils de loisirs, séjours et animations jeunesse pendant les vacances scolaires
- Piscine couverte et Centre Nautique
- Permanences ADIL et Info Energie

Les bureaux sont ouverts :

- mardi, mercredi et vendredi :
9 h - 12 h, 13 h 30 - 17 h
- jeudi : 9 h - 12 h

Le pôle de proximité de Sierentz est provisoirement installé au n° 55, rue Rogg-Haas. !

Porte du Sundgau

Pôle de proximité de Folgensbourg

72 rue de Delle

68220 Folgensbourg

Tél. **03 89 68 17 07**

pole-folgensbourg@agglo-saint-louis.fr

Informations et démarches administratives :

- Transports publics
- Déchets
- Sentiers de balade et pistes cyclables
- Relais Assistantes Maternelles et crèches
- Accueils de loisirs, séjours et animations jeunesse pendant les vacances scolaires
- Piscine couverte et Centre Nautique
- Permanences ADIL et Info Energie

Les bureaux sont ouverts :

- lundi, mardi et jeudi :
8 h 30 - 12 h, 13 h 30 - 17 h
- mercredi et vendredi :
8 h 30 - 12 h

